

# Mission découverte en Côte d'Ivoire



## Vous êtes ...

- Vous êtes un(e) chrétien(ne) engagé(e) dans votre Église avec une vision missionnaire.
- Vous êtes disponible et motivé(e) pour passer 2 ou 3 semaines courant 2008 dans une oeuvre chrétienne en Côte d'Ivoire.

## Vous avez ...

- Vous avez une formation professionnelle et vous souhaitez la partager.

La Mission Biblique vous invite à découvrir ses activités missionnaires en Côte d'Ivoire en vous proposant de participer durant 2 ou 3 semaines à un séjour découverte.

Participer à cette Mission découverte, c'est :

- Expérimenter votre formation au contact d'une autre culture,
- Découvrir la Mission de l'intérieur
- Partager votre foi avec des chrétiens de Côte d'Ivoire
- Aider l'Église locale à développer son rôle d'acteur de développement social
- Apprendre à vivre autrement

Vous serez mis à la disposition d'une oeuvre chrétienne durant votre séjour, avec possibilité d'exercer vos compétences en partenariat avec les équipes locales qui vous accueilleront et partageront avec vous les joies du service chrétien.

Retrouvez tous les renseignements sur le site de la Mission Biblique :

[www.missionbiblique.org](http://www.missionbiblique.org)



# Règlement général de participation aux Missions Découverte en Côte d'Ivoire

## Art. 1

Les Missions Découverte organisées par la Mission Biblique ont pour objectif de faire découvrir aux jeunes chrétiens européens les possibilités de service chrétien en Afrique.

Dans ce but,

il est essentiel que les jeunes soient des chrétiens engagés dans leur église locale, qu'ils soient recommandés et soutenus par elle.

Qu'ils aient une formation professionnelle ou une compétence à exercer dans les domaines d'activités suivants :

Formation biblique, formation technique, formation sanitaire et sociale, formation médicale ou para médicale, formation en gestion, informatique...

Liste non limitative à voir avec les candidats et les besoins locaux.

Les dossiers de candidature seront examinés par le comité de la Mission Biblique et soumis aux partenaires en Côte d'Ivoire.

## Art. 2

a. Dans le cadre des Missions Découverte qu'elle organise, la Mission Biblique demande aux participants de prendre en charge l'ensemble des frais de voyage et de séjour en Côte d'Ivoire.

(prévoir un coût de 1000 euro environ pour 2 semaines, voyage 750 + 250 séjour)

b. Les participants à une mission découverte s'engagent à verser un tiers des frais à l'inscription au minimum trois mois avant le départ, un deuxième tiers deux mois avant le départ et le solde au moment du départ.

c. Les participants ont aussi la possibilité d'acheter directement leur billets en accord avec la Mission Biblique sur les dates proposées. Dans ce cas prévoir environ 125 euro par semaine pour les frais de séjour.

## Art. 3

Les Missions Découverte sont organisées par la Mission Biblique aux conditions ci-après :

a. Les participants sont initiés aux conditions de séjour et de vie en Côte d'Ivoire lors de rencontres préalables.

b. Les participants sont accueillis en Côte d'Ivoire par des personnes de l'église locale ou de la mission.

c. Les participants sont hébergés dans les locaux de l'église ou de la mission correctement équipés, chambre, cuisine, douche... charge à eux de s'organiser pour les repas.

d. Les participants sont placés dans l'œuvre où ils exerceront leur service sous la responsabilité du directeur de l'œuvre.

e. Responsabilité de la Mission Biblique

La Mission Biblique n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toutes natures pouvant survenir à l'occasion du séjour.

f. Le participant souscrit toutes les assurances nécessaires.

g. Le participant reçoit à ses frais les vaccinations et les traitements antipaludéens nécessaires.

h. Information du participant :

La Mission Biblique s'engage à informer le participant des conditions ci-dessus énoncées.

i. Suivi de la Mission Découverte :

La Mission Biblique s'engage à suivre le participant durant son séjour et informer son église et/ou sa famille de tout problème pouvant survenir.

j. Une évaluation du séjour sera établie par les responsables locaux et le participant à l'issue de la mission.

## Art. 4

a) Les participants qui veulent s'engager dans une Mission Découverte doivent retourner à la Mission Biblique une lettre de motivation et remplir un dossier de candidature.

b. Si leur candidature est retenue, les participants doivent retourner à la Mission Biblique le présent règlement signé, accompagné du premier acompte de leur participation aux frais de séjour ou une copie de réservation du billet d'avion..

c. La Mission Biblique notifie la réception en retournant un courrier au participant.

## Art. 5

a. Annulation par la Mission Biblique :

La Mission Biblique se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Mission Découverte si leur organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité.

En cas d'annulation par la Mission Biblique les sommes déjà versées seront remboursées.

b. Annulation par le participant :

La réception par la Mission Biblique du présent document signé et de l'acompte rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre des frais de réservation du billet d'avion et du transport. Ne pourront être remboursées que les sommes non engagées.

Fait à :

Le participant :

Signature :